

Document de programme

Appui à l'intégration socio-économique des « femmes et filles associées au conflit » dans le processus de DDR

ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Ces dix dernières années ont été marquées aux Comores par une crise politico-institutionnelle sans précédent dans l'histoire du pays. Cette remise en cause des formes de gestion des affaires publiques et du cadre institutionnel du pays a abouti aussi à une crise politico-institutionnelle que l'absence de perspectives a vite transformée en une contestation généralisée (de l'ordre en place), plus particulièrement dans les îles d'Anjouan et de Mohéli. Face à cette crise séparatiste qui a miné les Comores depuis mars 1997, des mesures ont été prises dans la première heure du mouvement sécessionniste, aussi bien par les autorités que par la communauté internationale sous l'égide de l'Union Africaine (UA), pour trouver une solution durable pouvant ramener la paix, la sécurité et la stabilité.

Après la libération de l'île d'Anjouan par l'Armée Nationale de Développement (AND) appuyée par des troupes soudanaises et tanzaniennes le 25 mars 2008 et l'évasion du Colonel Mohamed Bacar, les flammes de l'insécurité et de la recrudescence du conflit demeurent perceptibles aux Comores et plus particulièrement à Anjouan. Il en reste toujours des armes qui n'ont pas été saisies par l'AND lors des opérations du débarquement et les questions liées au statut des ex-FGA n'ont toujours pas été encore réglées. Cette situation place les ex-FGA et leurs familles parmi les groupes sociaux à haut risque vue les conditions de précarité de leur vie auxquelles ils sont actuellement confrontés

Des besoins importants en réintégration, notamment des ex-Forces de Gendarmerie d'Anjouan (FGA) et autres miliciens au niveau d'Anjouan ainsi que l'absence de confiance et un climat de méfiance (entre militaires loyalistes et ex-FGA) constituent une menace sérieuse à la sécurité civile. De même, cette situation a engendré une destruction des capacités institutionnelles, un tarissement des sources de financement du développement qui compromettent gravement le relèvement économique et la stabilité retrouvée.

C'est dans ce contexte qu'intervient le fonds pour la consolidation de la paix aux Comores et qui constitue la principale source multilatérale de financement des initiatives de consolidation du processus de réconciliation nationale et du programme national de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des ex-FGA. L'élaboration de ce programme en complément du programme DDR répond à un souci d'équité et d'égalité de genre dans la mesure où en vertu de l'article 13 de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité, les états qui élaborent des programmes DDR ont à prendre en considération les besoins des femmes et des hommes ex combattants et des personnes a leurs charges/dépendants. Ainsi l'amélioration de leurs conditions de vie d'une façon équitable doit être sécurisée, ce qui va contribuer à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix.

JUSTIFICATION DU PROGRAMME

La promotion du statut économique et sociale de la femme constitue un moyen indéniable de préservation et de consolidation de la paix. Cela passe par l'insertion de la femme de l'ex combattant, milicien, de la femme victime des atrocités du régime séparatiste, de la femme en situation de précarité dans l'activité économique. Les stratégies principales s'articulent autour de l'amélioration de l'accès aux moyens de production et au savoir-faire..

En contribuant à l'intégration des femmes et des filles dans le circuit économique, le projet va favoriser leur émancipation et éviter qu'elles restent des victimes désignées pour toutes sortes de manipulations et de violences qui sont souvent pernicieuses pour la cohésion sociale et la paix. Débarrassée des tares liées à la pauvreté et à la vulnérabilité, la femme pourra ainsi jouer davantage le rôle d'artisan de la paix qu'elle a su tenir dans le pays à chaque fois que les circonstances, notamment son statut économique et social, lui ont permis de prendre des initiatives. De part la place de la femme au sein de la société comorienne, matrilineaire et matrilocale, l'amélioration de ses conditions d'existence aura un effet vertueux sur celles de toute sa famille réduisant d'autant les risques de voir les jeunes se lancer dans des actions les exposant à la précarité, à l'exploitation et à toute autre actions pouvant compromettre la paix.

Le présent projet se propose d'appuyer la population féminine vulnérables associées ou affectées par le conflit sur les trois îles, avec un accent particulier sur l'île d'Anjouan, théâtre des évènements dramatiques, notamment les couches pauvres et vulnérables, à intégrer le circuit productif à travers des activités génératrices de revenus. L'action consiste essentiellement à accompagner les populations cibles pour identifier, financer et gérer des projets et autres activités génératrices de revenus grâce à la formation et à des subventions des projets adaptés et des populations ciblées ; à renforcer les capacités des populations cibles à se prendre économiquement en charge seul source de progrès et de stabilité pour elles et leur conjoints

DEMARCHE DU PROGRAMME

Le projet couvrira les trois îles car elles ont été affectées de près ou de loin par la crise pendant tout le temps que celle-ci a duré (10 ans), à savoir Ndzuwani, Mwali et Ngazidja.

Le projet devra réaliser une étude sur l'identification des cibles et leurs besoins sur la base du rapport qui sera fait par le volet sécurité du PNDDR (identification des ex-FGA et miliciens). Il développera par la suite des actions de formation en gestion de petites et moyennes entreprises et grâce à l'accroissement de leurs revenus par l'octroi des dons, aux femmes et filles ciblées pourront augmenter leurs revenus et réduire ainsi leur vulnérabilité économique. Elles seront moins sujettes aux manœuvres de déstabilisation de toutes sortes nuisibles à la paix. Elles pourront utiliser l'autonomie économique relative acquise pour s'investir dans des actions favorables à la cohésion sociale notamment dans les initiatives de prévention et réconciliation nationale. En outre, l'action de ce projet concernant l'insertion économique des femmes s'inscrit en complément à celle envisagée dans le cadre du DDR et permettra d'éviter de trop

singulariser les femmes des ex-miliciens et autres femmes touchées par les conflits par rapport aux autres femmes pauvres et vulnérables.

Le présent projet permettra également la mise en œuvre de certaines orientations de la politique nationale de l'égalité et de l'équité du genre en particulier « femmes et autonomie financière » Les actions qui seront entreprises, élèveront le niveau de vie de ces populations cibles et consolideront les acquis obtenus en matière de promotion et d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement

DURABILITE DU PROGRAMME :

Au vu des interventions proposées, il est prévu que le projet se déroulera sur une période de 18 mois.

Pour assurer une pérennisation des résultats du projet, le gouvernement a identifié le commissariat General à la Solidarité et à la Promotion du Genre pour l'exécution du projet en partenariat avec les OSC intervenant dans ce domaine (EFOI ; RNFD ; AMIE etc)

Les groupements et individus qui bénéficieront des subventions pour développer des AGR seront encouragés à poursuivre les formations en gestion des PME, l'identification des projets porteurs et les capacités de négociations pour obtenir des crédits dans les institutions de micro finances ou les banques

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par l'UNFPA selon la modalité DEX (Exécution Directe). Dans ce cadre, l'UNFPA sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement. Pour ce faire un coordinateur national et deux agents administratifs et financiers seront recrutés pour appuyer le projet. Le coordinateur sera placé au niveau du commissariat général à la solidarité et à la promotion du Genre ainsi qu'un agent administratif et financier pour renforcer leurs capacités en ressources humaines. Le second agent administratif et financier sera placé au bureau de l'UNFPA pour coordonner les transactions financières avec le secrétariat exécutif du PBF et les services financiers de l'UNDP. Le coordinateur élabore un plan de travail qui sera soumis pour validation à la direction nationale du projet. Selon les procédures de l'UNFPA, le Directeur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et l'UNFPA sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Directeur du Projet sera également responsable pour s'assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et de faire un suivi régulier des déboursements et des dépenses pour assurer l'achèvement des résultats prévus. D'autres modalités d'exécution seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet

SUIVI ET EVALUATION

Le commissariat chargé de la solidarité et de la promotion du Genre assisté par les agences SNU impliquées (UNFPA/UNDP) organisera périodiquement des réunions et des tournées de suivis pour faire le point sur l'état d'avancement des activités du projet. A cette occasion, les contraintes et blocages éventuelles seront étudiés et des solutions devront être trouvées. L'organisation des évaluations qualitatives dans les

zones à problèmes sera privilégiée pour mieux comprendre le contexte local et agir en connaissance de cause. Le commissariat sera responsable auprès du Comité de Pilotage pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion, il assurera cette tâche en partenariat avec l'UNDP et UNFPA ; Le projet sera soumis à des audits internes et/ou externes selon les règles de l'entité des Nations Unies.

Il sera introduit une méthodologie de rapports sur la consolidation de la paix qui est basée sur les résultats, en vue de permettre une évaluation effective aussi bien de l'impact du projet que du soutien fourni par le projet devrait aussi permettre de documenter l'expérience et de tirer les leçons pour les autres pays. Le maintien d'une liaison avec le bureau du FCP et le MDTF sera du ressort du CPC, avec le soutien et l'aide du secrétariat FCP. Le Secrétariat technique soumettra au premier Comité de Pilotage Conjoint un projet de plan de suivi/évaluation incluant des indicateurs de performance, des cibles de résultats, ainsi que les situations de référence. Dans le cas où les données pour les situations de référence ne sont pas disponibles, une étude pourrait être diligentée à cet effet par le projet

ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

L'instabilité au sein des structures administratives notamment locales pourrait compromettre la bonne marche du projet, et plus particulièrement la mise en œuvre des activités qui se développeront au niveau communautaire (mobilité du personnel cadres des administrations)

Le retard dans le décaissement des fonds mobilisés pourrait perturber le calendrier d'exécution. Il ne s'agit pas seulement de retards dans le décaissement des fonds. Il y a aussi les risques de délais rattachés à différentes activités. Combien de temps prendra-t-on pour mettre en place les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation du projet? etc. Les institutions chargées de la gestion directe du projet travailleront en étroite collaboration tout au long de sa mise en œuvre.

Certains risques possibles liés à la mise en œuvre du projet dans le pays ont été identifiés au préalable en vue d'envisager des propositions visant à les réduire. Il pourrait y avoir un retard dans le processus complexe de l'identification des femmes et filles ex-combattants ou les victimes. Le personnel des structures de contrepartie du programme qui n'est pas suffisamment motivé à cause des problèmes budgétaires actuels et les arriérées de paiement des fonctionnaires pourrait constituer un obstacle au bon déroulement du Programme. Des carences peuvent se manifester dans le soutien du projet, avec pour résultat des attentes élevées qui ne sauraient être satisfaites dans le cadre des fonds limités et à but catalytique.

Au vu de ce qui précède, une série de mesures pourraient être envisagées, visant à atténuer les dits risques. Une bonne évaluation des besoins, des groupes cibles et un bon système de suivi et coordination, ainsi que des efforts accrus et soutenus de plaidoirie seraient entrepris au niveau des autorités politiques et communautaires pour les engager rapidement dans le processus. Pour ce qui est de la motivation, la logique d'appropriation

nationale et de responsabilisation de la contrepartie nationale constituera le socle de la démarche stratégique de développement et de mise en œuvre du projet.

LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global de consolidation de la paix :</p> <p>contribuer à l'insertion socio économique des femmes et des filles des ex combattants en complémentarité avec les autres projets ayant trait à la consolidation de la paix.</p>	<p>Nombre des femmes/filles des ex FGA ou victimes qui ont bénéficié d'un financement pour une activité génératrice de revenus</p>	<p>Rapport d'activités du projet</p>	<p>Implication effective des ONG partenaires</p> <p>Démarrage effective du PNDDR et surtout sa composante sécurité</p>
<p>Objectifs immédiats :</p> <p>Renforcer les capacités du commissariat général à la solidarité et à la promotion du Genre, en conception, coordination, et encadrement des activités génératrice de revenus(AGR) dans un contexte de consolidation de la paix</p> <p>Renforcer les capacités des groupements des femmes, des individus, ou des ONG partenaires dans la conception, la gestion, et la mise en œuvre effective des projets de réduction de la pauvreté porteurs et novateurs</p>	<p>Nombre d'agents formés dans la conception, la coordination, et l'encadrement des activités de développement en particulier les AGR, dans un contexte de consolidation de la paix</p> <p>Nombre des projets conçus, réalisés dans le cadre de la lutte contre la précarité et la pauvreté</p> <p>Nombre des membres des associations ou ONG partenaires ayant bénéficié d'une formation en élaboration, gestion et mise en œuvre des projets de réduction de la pauvreté porteurs et novateurs</p> <p>Nombre des projets conçus, réalisés dans le cadre de la lutte contre la précarité et la pauvreté par des membres d'ONG ou associations partenaires</p>	<p>Rapport technique du projet et des directions technique affiliées</p> <p>Rapport technique du projet et des directions technique affiliées</p> <p>Rapport technique du projet et des ONG partenaires</p>	<p>Implication effective des ONG partenaires (RNFD, AMIE, EFOI,...)</p> <p>Disponibilité des cadres des administrations en charge de la solidarité au niveau union et îles</p> <p>Implication effective des groupements de femmes et en particulier les associations des femmes entrepreneurs</p>

<p>Assurer les subventions nécessaires pour les AGR en vue de l'autonomisation des femmes et des filles affectées par les conflits</p>	<p>Nombre des femmes et des filles des ex-combattants et victimes qui ont bénéficié d'un financement AGR</p> <p>Nombre des bénéficiaires des subventions du projet qui ont réussi à maintenir leurs activités économiques après neuf mois de démarrage</p>	<p>Rapport technique du projet et des directions technique affiliées</p> <p>Rapport d'évaluation du Projet</p>	<p>Un meilleur recensement des ayants droits et une action proactive des structures impliquées</p> <p>Implication effective des groupements de femmes et en particulier les associations des femmes entrepreneures</p>
<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les capacités institutionnelles et techniques du Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre à encadrer, coordonner et suivre les interventions de promotion des AGR sont renforcées 2. Les groupements d'encadrement des femmes vulnérables ont la capacité de concevoir et mettre en œuvre des projets porteurs qui assurent et restaurent la dignité des femmes, filles et communautés 3. Les femmes et filles des ex-combattants FGA et victimes développent des activités AGR 	<p>Nombre des agents des structures gouvernementales en charge de la solidarité et de la promotion du Genre qui ont bénéficié de formation appropriées pour répondre aux préoccupations du projet</p> <p>Nombre des membres des ONG ou associations partenaires qui ont acquis des capacités dans la conception, et la mise en œuvre des projets porteurs</p> <p>Nombre des femmes/filles des ex-FGA et victimes qui ont bénéficié d'une subvention pour développer des AGR</p>	<p>Rapport technique du projet sur ces formations</p> <p>Rapports Commissariat général à la solidarité et à la promotion du Genre</p> <p>Rapport technique du projet sur ces formations</p> <p>Rapports Commissariat général à la solidarité et à la promotion du Genre</p> <p>Rapport technique du projet sur l'évaluation du projet</p>	<p>Participation effective des organisations des femmes victimes des conflits</p> <p>Implication effective des ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)</p> <p>Participation effective des organisations des femmes victimes des conflits</p>
<p>Résultat 1 : Les capacités institutionnelles et techniques du Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du</p>			

<p>Genre à encadrer, coordonner et suivre les interventions de promotion des AGR sont renforcées</p> <p>Activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. identification des besoins en renforcement des capacités du CGSPG, l'organe du gouvernement en charge de la mise en œuvre du projet 2. formations des agents du CGSPG au niveau local ou à l'extérieur du pays selon les disponibilités, en conception, coordination, encadrement des activités de développement en particulier les AGR, dans un contexte de consolidation de la paix 3. appui technique, logistique en matériel roulant, bureautique et informatique 	<p>Rapport inventaire/mapping des besoins et capacités des agents des services du CGSPG</p> <p>Rapports techniques ou périodiques du projet</p> <p>Rapports techniques ou périodiques du projet</p>	<p>Rapports d'activités du projet</p> <p>Rapports périodiques et final des agences d'exécution/partenaires</p> <p>Rapports périodiques et final des agences d'exécution/partenaires</p>	<p>les structures insulaires en charge de la solidarité et de la promotion du Genre coopèrent avec le projet</p> <p>Implication effective administrations des îles autonomes (santé, affaires sociales, genre ...) dans la mise en œuvre du projet</p>
<p>Résultat 2 : Les groupements d'encadrement des femmes vulnérables ont la capacité de concevoir et mettre en œuvre des projets porteurs qui assurent et restaurent la dignité des femmes, filles et communautés</p> <p>Activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des besoins en renforcement des capacités des ONG et Associations partenaires 2. formations des membres des ONG partenaires ou groupement de femmes sur la conception, et la mise en œuvre des projets porteurs 	<p>Rapport inventaire/mapping des besoins et capacités des ONG partenaires</p> <p>% des femmes membres d'ONG partenaires très satisfaits ou satisfaits de la formation dispensée</p> <p>nombre des femmes /filles ciblées qui a bénéficié d'un encadrement d'une ONG partenaire</p>	<p>Rapport technique des services chargés de la protection sociale au niveau île et Union</p> <p>Rapports périodiques et final des agences d'exécution/partenaires</p>	<p>Mobilisation effective des groupements des femmes et des associations de défense et des droits partenaires</p>

<p>3. appui technique, logistique en matériel roulant, bureautique et informatique</p> <p>4. Encadrement technique des activités AGR des femmes bénéficiaires sur le terrain</p> <p>Résultat 3</p> <p>Les femmes et filles des ex-combattants FGA et victimes développent des activités AGR</p> <p>Activités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mener une étude pour identifier les besoins/profils des femmes et filles associées au conflit y compris les victimes femmes devant bénéficier des activités du projet 2. Formation des personnes ciblées en identification, élaboration, gestion et mise en œuvre des MPE 3. Mise en place des mécanismes de financement adaptés pour les AGR des femmes/filles ciblées 4. organiser des ateliers de formation des femmes et filles associées au conflit sur les compétences de vie (vie civique, protection des droits humains, écologie, sante/sante de la reproduction, 	<p>Rapport inventaire/mapping des besoins et capacités des femmes/dépendants des ex-miliciens, ex FGA et leurs victimes</p> <p>% des femmes/filles associées au conflit qui ont acquis des capacités sur la gestion des MPE</p> <p>Nombre des femmes/filles associées au conflit qui a bénéficié d'un don pour développer des AGR</p> <p>% des femmes/filles associées au conflit qui ont acquis des capacités sur les compétences de vie</p>	<p>Rapport technique des services chargés de la protection sociale au niveau île et Union</p> <p>Rapport périodique des ONG partenaires impliquées dans l'encadrement des femmes et filles ciblées</p> <p>Rapport technique du projet sur les bénéficiaires des fonds</p> <p>Rapport technique des services chargés de la protection sociale au niveau île et Union</p>	<p>Les épouses/filles des ex-FGA, ex-détenteurs d'armes civils et victimes jouent un rôle essentiel dans le succès de leur participation au PNDDR</p> <p>Démarrage effective du PNDDR et surtout sa composante sécurité</p> <p>Implication effective des administrations des îles autonomes (santé, affaires sociales, genre ...) dans la mise en œuvre du projet</p>
---	---	---	---

hygiène et assainissement, droits humains)			
--	--	--	--

2. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Du: juin 2010													
Au: décembre 2011													
Activité	Mois 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 1: Les capacités institutionnelles et techniques du Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre à encadrer, coordonner et suivre les interventions de promotion des AGR sont renforcées													
Préparation : Activité 1: identification des besoins en renforcement des capacités du CGSPG, l'organe du gouvernement en charge de la mise en œuvre du projet	X												Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Execution :		X											

Préparation : Activité 2 formations des agents du CGSPG au niveau local ou à l'extérieur du pays selon les disponibilités, en conception, coordination, encadrement des activités de développement en particulier les AGR, dans un contexte de consolidation de la paix		X										Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Exécution :		X										
Préparation : Activité 3 appui technique, logistique en matériel roulant, bureautique et informatique		X										Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Exécution			X									
Résultats 2 : Les groupements d'encadrement des femmes vulnérables ont la capacité de concevoir et mettre en œuvre des projets porteurs qui assurent et restaurent la dignité des femmes, filles et communautés												
Préparation : Activité:1 Identification des besoins en renforcement des capacités des ONG et Associations partenaires			X									Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Exécution				X								

Préparation : Activité 2 : formations des membres des ONG partenaires ou groupement de femmes sur la conception, et la mise en œuvre des projets porteurs			X	X									Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Exécution				X									
Préparation Activité 3: appui technique, logistique en matériel roulant, bureautique et informatique			X										Commissariat Général à la Solidarité et à la Promotion du Genre
Exécution				X			X			X			
Préparation : Activité:4 Encadrement technique des activités AGR des femmes bénéficiaires sur le terrain	X	X											ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)
Exécution		X	X		X	X	X	X	X	X			
Résultat 3 : Les femmes et filles des ex-combattants FGA et victimes développent des activités AGR													

Préparation Activité 1 Mener une étude pour identifier les besoins/profils des femmes et filles associées au conflit y compris les victimes femmes devant bénéficier des activités du projet	X												ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)
Exécution		X											
Préparation Activité 2 Formation des personnes ciblées en identification, élaboration, gestion et mise en œuvre des MPE	X												ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)
Exécution			X	X									
Préparation Activité 3 Mise en place des mécanismes de financement adaptés pour les AGR des femmes/filles ciblées				X									ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)
Exécution					X	X							

Préparation Activité 4 organiser des ateliers de formation des femmes et filles associées au conflit sur les compétences de vie (vie civique, protection des droits humains, écologie, sante/sante de la reproduction, hygiène et assainissement, droits humains)				X	X								ONG partenaires (AMIE, RNFD, EFOI...)
Exécution						X	X	X	X	X			

2. BUDGET DU PROGRAMME

PBF PROJECT BUDGET	
CATEGORIES	AMOUNT
1. Provisions, produits, équipement et transport	239 172
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	84 414
3. Formation des partenaires	91 448
4. Contracts	175 862
5. Autres coûts directs	63 310
Sous-Total Coûts du Programme	654 206
Frais de gestion	45 794
TOTAL	700 000

*Les définitions des catégories se trouvent dans les instructions accessibles sur le site www.undg.org.

** Les frais de gestion ne doivent pas dépasser 7% du Sous-Total du coût du Programme.